



Droit de garder le non d'époux apres un divorce

Par **chouh_old**, le **17/09/2007** à **11:29**

salut il y a une personne qui a divorcé il y a deux ans et son ex mari c'est aperçue qu'elle signais toujours son nom d'époux mais une fois qu'elle a divorcé je pensais automatiquement elle retrouvais son nom de jeune fille comment ça marche? EN plus elle est sûre d'elle, elle signe son nom ex je ne comprend pas!!!pourriez vous m'aider si vous plaît merci ..

Par **ly31**, le **19/09/2007** à **19:19**

Bonsoir,

Lors d'un jugement de divorce, il me semble que pour conserver son nom marital, il faut demander l'autorisation à son ex mari

Bon courage

ly31